

# Retraites en péril

Jacques Bichot, économiste, professeur émérite à l'université Lyon 3

*Publié le 10 novembre 2017 sur Causeur*

Les partenaires sociaux, réunis pour mettre la dernière main à la fusion de l'AGIRC et de l'ARRCO, envisagent naturellement les nouvelles mesures à prendre pour éviter la faillite du système, en déficit chronique (2,1 Md€ en 2016, après 3 Md€ en 2015). Il est déjà prévu, depuis le mois de juillet, que le taux d'appel des cotisations passe de 125 % à 127 % ; les « salaires de référence », c'est-à-dire le prix d'achat du point, seront augmentés de 3,3 % en 2018 ; cela s'ajoute aux dispositions antérieures visant à rogner les majorations de pension accordées aux parents de familles nombreuses et à réduire la pension de ceux qui ne refuseraient pas de retarder un peu la liquidation de leur pension.

La CGT grogne, cela va de soi, mais on n'arrête pas un train en lui criant après. La diminution de la générosité des retraites par répartition est inscrite dans les données démographiques depuis plusieurs décennies : la diminution de la fécondité et l'allongement de la durée de la vie ne datent pas d'hier ! Et il faudrait un sacré toupet pour dire que l'alarme n'a pas été sonnée depuis longtemps, et avec insistance : votre serviteur, par exemple, y a consacré un premier livre en 1993 (*Quelles retraites en l'an 2000 ?*), un second en 1999 (*Retraites en péril*), un troisième en 2004, pointant l'insuffisance des mesures prises par les pouvoirs publics en 2003 (*Sauver les retraites ?*), et un quatrième en 2008 (*Urgence retraites*).

Le problème est très simple : En 1950, l'âge de la retraite (65 ans) était à peu près égal à l'espérance de vie ; en 1982, des démagogues ont instauré la retraite à 60 ans, alors que l'espérance de vie avait beaucoup augmenté et promettait de continuer, et alors que le baby-boom avait pris fin depuis une quinzaine d'années. Ensuite, leurs successeurs à la tête de l'État et les responsables des régimes complémentaires ont essayé de remonter la pente, avec une grande timidité et un savoir-faire des plus modestes. L'essentiel de l'effort a été demandé aux cotisants, qui ont payé de plus en plus, et à l'État, qui a pris en charge une bonne part des déficits.

Cette prise en charge ne s'est pas accompagnée d'une augmentation suffisante des impôts : la gestion désastreuse des retraites s'est combinée à d'autres erreurs

chroniques de la gouvernance publique pour produire une envolée des déficits et de la dette publics. Maintenant nous sommes dans un fichu pétrin, avec sur le dos une procédure pour déficit excessif conduite par les autorités européennes : l'inconséquence des responsables a toujours des conséquences fâcheuses.

La solution est connue : il faut diminuer la dépense publique, si possible sans réduire les services rendus par le secteur public, et donc en améliorant son efficacité. En matière de retraites, des économies de gestion sont réalisables : l'unification des régimes, si elle est menée à bien (accélérez le rythme, monsieur Delevoye !) peut économiser 2 à 3 milliards. Il faut dans toutes les administrations faire des gains de productivité, ce qui requiert une meilleure gestion des services, et aussi une simplification drastique de la réglementation. Mais nous n'échapperons pas à une réduction de la générosité des retraites par répartition, en poussant année après année les différents curseurs, comme le font les partenaires sociaux, la mort dans l'âme, pour l'ARRCO-AGIRC.

Et pour le long terme, un redressement de la natalité serait fichtrement bienvenu ! Depuis 3 ans, le nombre des naissances en France métropolitaine (hélas les chiffres sont plus longs à sortir pour l'Outre-mer) a baissé d'environ 7 % : si cela continue, les répercussions s'en feront sentir pour les pensions dans un quart de siècle. Nos dirigeants seraient donc bien avisés de revoir leur politique de coups de canif dans la politique familiale. Car il ne faut pas se faire trop d'illusions : ce ne sont pas les robots qui paieront nos retraites ! Même dans trente ou quarante ans, quand ils auront largement proliféré, ce sont toujours les revenus d'activité des travailleurs dont il faudra prélever une partie pour la transférer aux retraités.